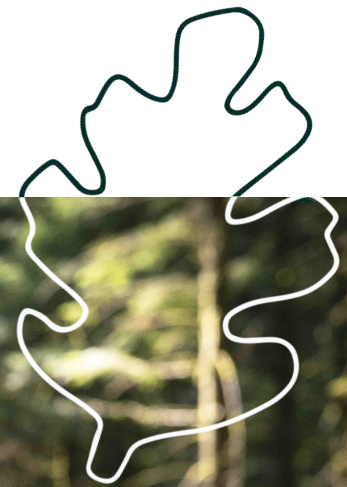


L'Union régionale des associations des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté (URACoFor) **ACCOMPAGNE** et **conseille** les communes propriétaires de forêt dans la gestion de ce patrimoine. Elle **défend leurs intérêts** et **PORTE LEURS VALEURS**.

RAPPORT d'activité 2024



COMMUNES FORESTIÈRES
Bourgogne-Franche-Comté



LE MOT DU PRÉSIDENT



Fin octobre 2023 et durant toute l'année 2024, les **conditions météorologiques** très pluvieuses ont permis aux forêts de se refaire une santé. Malheureusement la violence de certains orages a généré des dégâts relativement importants dans les forêts feuillues de la région. Les sols forestiers saturés d'eau durant toute l'année ont rendu très difficile voire impossible les débardages en plaine. Les entreprises de travaux forestiers ont alors subi de fortes baisses d'activité et les scieries des difficultés d'approvisionnement.

Les forêts résineuses de la région ont également profité du retour abondant de la pluie. Sur le massif du Jura, les mortalités de sapins résultaient des sécheresses 2022 et 2023. Les sapins morts ont été récoltés et commercialisés dans le courant de l'année 2024. Ensuite, ces mortalités ont été très fortes sur les épicéas à toutes altitudes sur le croissant jurassien du fait des populations de scolytes très favorisées par la chaleur. En 2024, sur dix épicéas récoltés, neuf étaient morts, et pour le sapin, sur dix récoltés, sept étaient morts.

Une nouvelle fois depuis cinq années consécutives, ces conditions nous ont **contraint en concertation** avec l'ONF à recourir à une stratégie de commercialisation pour le massif du Jura en limitant la récolte de bois verts à 30% d'un état d'assiette normal pour assurer la **valorisation des arbres morts**. Nous sommes conscients que ces restrictions solidaires peuvent générer pour les communes résineuses moins impactées par les scolytes, des réactions d'incompréhension voire de rejet de cette stratégie notamment si elles ont pour conséquence de limiter sur plusieurs années les recettes forestières nécessaires à leur budget.

Dans ce contexte, les Communes forestières tant au niveau départemental, régionale que national **restent mobilisées**. Pour répondre au **défi du changement climatique**, l'adaptation de la gestion des forêts est notre première préoccupation. La valorisation régionale des bois de crise comme matériaux de construction ou comme ressource pour produire de la chaleur est aussi une de nos préoccupations. La sécurité du public et des professionnels en forêt devient un sujet d'inquiétude grandissant tout comme la préservation de la biodiversité.

Beaucoup de sujets pour lesquelles les Communes forestières tentent d'apporter des réponses appropriées en engageant des **actions collectives** au sein de notre réseau mais également au travers d'un partenariat constructif avec l'ONF et avec les organisations de la filière. A ce titre, l'exposition itinérante que nous faisons tourner dans toute la région illustre notre partenariat actif avec l'Office National des Forêts pour apporter aux élus, au grand public et aux scolaires un éclairage sur « Les forêts publiques de Bourgogne-Franche-Comté face aux changements climatiques ».

Pour mener à bien toutes ces actions, nous avons besoin du soutien de l'ensemble des communes forestières de la région. En 2024, 1 545 communes sur les 2 795 communes propriétaires d'une forêt adhèrent à notre réseau, soit 55%. Nous les remercions pour la confiance qu'elles nous donnent en espérant que ce mouvement d'adhésion se poursuive en 2025, année du renouvellement du contrat Etat-ONF pour les cinq prochaines années.

Avec la Fédération des Communes Forestières par la voix du Président Philippe Canot, nous sommes plus que jamais mobilisés à vos côtés. 

Le Président,
Michel BOURGEOIS



1. le réseau national

La forêt et sa filière	4
Les temps forts en 2024	5

2. Le réseau en région

Les coordonnées du réseau	6
Le conseil d'administration de l'Union régionale	7
L'équipe de l'Union régionale	8
Les événements marquants en 2024	9

3. nos actions

La formation des élus	11
Le foncier forestier	12
Les conflits d'usages	13
Les Forêts pédagogiques	14
Le réseau des territoires forestiers	15
Le développement des territoires par la forêt et la ressource en bois	16
La forêt et le bois, des leviers de la transition énergétique	17

4. Nos outils

18

5. Adhérer 19

1. le réseau national

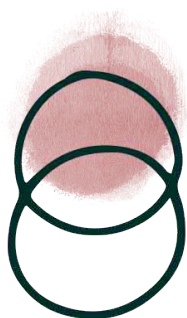
La forêt et sa filière en chiffres

La forêt française, 17,3 millions d'hectares, occupe **31%** de l'espace métropolitain.

Sa filière de **417 000 emplois** et de **60 000 entreprises** génère un chiffre d'affaires de 74 milliards d'euros dégagant près de **29 milliards d'euros de valeur ajoutée**.

Avec seulement un quart de la surface forestière, les forêts publiques communales et domaniales apportent à la filière **40 %** des bois qu'elle transforme (24% pour la forêt communale et 16% pour la forêt domaniale). Ainsi, les forêts publiques **participent significativement aux emplois dans la filière et à la production de valeur ajoutée**.

Avec 2,9 millions d'hectares et 15 000 communes propriétaires, la forêt communale fournit une récolte annuelle de 8 millions de m³ de bois dont 6,8 millions sont transformés dans la filière, le reste étant destiné à l'affouage.



Le réseau des Communes forestières

Près de **6 000** collectivités adhérentes

58 associations départementales

9 unions régionales

2 unions de massif

1 fédération nationale



La Fédération nationale des Communes forestières et les Communes forestières sont là pour vous accompagner

LÉGENDE :

UNIONS RÉGIONALES

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES & INTERDÉPARTEMENTALES



+2 UNIONS DE MASSIF :

- MASSIF CENTRAL
- MASSIF DES PYRÉNÉES - UNION GRAND SUD

Philippe CANOT,
nouveau président de la
Fédération nationale des
Communes forestières
(FNCofor)

Le 26 février 2024, le conseil d'administration de la FNCofor a élu Philippe CANOT président. Il assurait cette fonction par intérim depuis le 13 décembre 2023 à la suite de la démission de Dominique JARLIER.

Philippe CANOT est maire de la commune de Sécheval dans les Ardennes depuis 1983. Sa commune étant propriétaire d'une forêt de 320 hectares, il l'a fait adhérer aux Communes forestières dès cette date. Il est également président d'un syndicat intercommunal de gestion forestière de 1200 hectares.



**Rencontres nationales
des territoires
forestiers 2024**

pour « Repenser le dialogue
autour de la forêt »

Ces rencontres organisées par les Communes forestières ont réuni plus de 200 participants à Rouen du 25 au 27 septembre 2024. A partir de témoignages et de visites de terrain, les participants se sont questionnés sur **l'importance du dialogue** sur les forêts et ont partagé les actions concrètes mises en place dans les territoires forestiers.

**La ministre de
l'agriculture**
intervient à l'assemblée
générale de la FNCofor

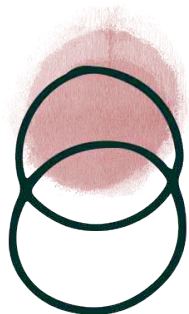
Le 23 octobre 2024, Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt est intervenue lors de cette assemblée générale pour préciser que « *sans une gestion des forêts ambitieuse, il n'y aura pas de neutralité carbone pour notre pays* » et que son ministère est et restera aux côtés des Communes forestières.



La ministre en charge de la forêt à l'assemblée générale de la FNCofor.
Copyright : MASAF - Cheick Saidou

2. Le réseau en région

La forêt, une ressource économique, sociale et environnementale qui couvre **37%** du territoire régional.
Elle génère une filière de près de **22 000** emplois et **10 000** entreprises.
Un tiers de sa surface appartient aux communes.



Le réseau
des Communes
forestières

2 795 communes propriétaires de forêt
1 545 communes adhérentes
8 associations départementales
1 union régionale

Yonne

2 avenue Professeur Charles Laubry
89 360 FLOGNY-LA-CHAPELLE
03 84 24 86 68
yonne@communesforestieres.org

Côte-d'Or

Maison de la Forêt
Ruelle de la ferme
21 290 LEUGLAY
03 80 81 86 11
cofor21@gmail.com

Haute-Saône

7 rue et place Beauchamp
70000 VESOUL
03 84 97 11 96
hautesaone@communesforestieres.org

Territoire-de-Belfort

Mairie - 4 grande rue
90 400 BOTANS
03 81 41 26 44
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Nièvre

Mairie - 3 rue du Bourg
58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRÉ
03 84 24 86 68
nievre@communesforestieres.org

Saône-et-Loire

2 rue de Pavigny
39 000 LONS-LE-SAUNIER
03 84 24 86 68
saone-et-loire@communesforestieres.org

Jura

2 rue de Pavigny
39000 LONS-LE-SAUNIER
03 84 24 86 68
jura@communesforestieres.org

Doubs

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
03 81 41 26 44
doubs@communesforestieres.org



le conseil d'administration de l'Union régionale

HAUTE-SAÔNE

Philippe MARTIN (Velloreille-les-Choye) **5^{ème} Vice-Président**

Suppléant Jean-Paul CLOT (Vauvillers)

Jacky FAVRET (Blondefontaine) **Secrétaire**

Suppléant Raymond BILQUEZ (Franchevelle)

Jérôme LALLEMAND (Grattery)

Suppléant Roland JACHEZ (Scye)

CÔTE-D'OR

Gabriel DELOGE (Soissons-sur-Nacey)

Suppléant Yves TRAPET (Longchamp)

Anne-Catherine LOISIER (Saulieu) **Présidente déléguée**

Suppléant Claude FONTAINE (Villaines-en-Duesmois)

François PERRIN (Bonnencontre) **Trésorier-adjoint**

Suppléante Laurence BREBANT (Losne)

SAÔNE-ET-LOIRE

Jacques HUMBERT (Boyer) **4^{ème} Vice-Président**

Suppléant Adrien DRIESSEN (Burzy)

François BONNETAIN (La-Vineuse-sur-Frégande) **Membre du bureau**

Suppléant Pierre GAUDILLERE (Sennecey-le-Grand)

Daniel GALLUCHOT (Lacrost)

Suppléant Marcel OHNET (Ouroux-sur-Saône)

DOUBS

Daniel PERRIN (Mouthe) **1^{er} Vice-Président**

Suppléant Daniel DEFASNE (Pontarlier)

Dominique MAILLOT (Mamirolle) **Trésorier**

Suppléant Claude COURVOISIER (Villers-sous-Chalamont)

Denis DONZE (Guyans-Durnes) **Membre du bureau**

Suppléant Serge DELFILS (Blamont)

YONNE

Franck MANSANTI (Flogny-la-Chapelle) **2^{ème} Vice-Président**

Suppléant Muriel VERGES-CAULLET (Avallon)

Claude BOSREDON (Villemanoché) **Secrétaire-adjoint**

Suppléant Fabrice HEURTAUX (Girolles)

Émilie LAFORGE (Appoigny)

Suppléant Jean-Michel SABAN (Joux-la-Ville)

JURA

Michel BOURGEOIS (Entre-Deux-Monts) **Président**

Suppléant Alain CUBY (Valempoulières)

Noël BARBIER (Champagney)

Suppléant Pascal POIBLANC (Saint-Laurent-en-Grandvaux)

André JOURD'HUI (Poligny)

Suppléant George-Henri FLORENTIN (Sirod)

TERRITOIRE-DE-BELFORT

Frédéric BLANC (Botans) **3^{ème} Vice-Président**

Suppléant Bernard GUERRE GENTON (La Grange)

Yves VOLA (Exincourt) **Membre du bureau**

Suppléant Adrien PY (Auxelles Haut)

Jean MARTINEZ (Romagny sous Rougemont)

Suppléant Philippe GARNIER (Delle)

NIÈVRE

Jany SIMEON (La Chapelle-Saint-André) **6^{ème} Vice-Président**

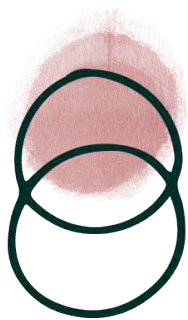
Suppléant Jean-François VINDIOLET (La-Machine)

Sylvain MATHIEU (Saint-Brisson) **Membre du bureau**

Suppléant René FAUST (Champlemy)

Jean-Marie GATIGNOL (Crux-la-Ville)

Suppléant Robert MAUJONNET (Raveau)



l'équipe de l'Union régionale

en 2024



Rémi CHAMBAUD
directeur

06 87 63 61 24

remi.chambaud@communesforestieres.org



Mikaël POISSONNET
directeur-adjoint
réfèrent développement territorial
Haute-Saône
06 43 70 99 50

mikael.poissonnet@communesforestieres.org



Leslie CONSTANTIN
chargée de mission
réfèrent formation
Jura

06 87 15 46 10

leslie.constantin@communesforestieres.org



Claire RENIERS
chargée de mission
réfèrent forêt pédagogique
Doubs et Territoire-de-Belfort
06 32 54 40 62

claire.reniers@communesforestieres.org



Lucas REYNIER
chargé de mission
réfèrent foncier
Nièvre et Saône-et-Loire
06 73 20 70 88

lucas.reynier@communesforestieres.org



Thomas NUYTEN
chargé de mission
réfèrent territoires en transition énergétique
Côte d'Or et Yonne
06 73 20 70 88

thomas.nuyten@communesforestieres.org



Aurore MAHE
secrétaire générale

06 49 13 46 24

aurore.mahe@communesforestieres.org



Chloé DELAMARCHE
secrétaire
associations départementales
07 89 51 61 90

chloe.delamarche@communesforestieres.org

Les cinq chargés de missions sont répartis sur le territoire régional afin de mettre en oeuvre la feuille de route des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté. Pour cela, ils **organisent et animent** les formations destinées aux élus, **accompagnent** les territoires de projets dans leurs démarches stratégiques forêt-bois, **appuient** les communes adhérentes sur les questions forestières, etc.

Débardage par câble aérien

expérimenté par l'ONF



Fin janvier 2024, les sols limoneux de la forêt de Chaux étaient tellement saturés d'eau qu'il était impossible de débarder les coupes sans un tassement irréversible. Dans ces conditions très sensibles, l'ONF a expérimenté une exploitation par câble aérien de feuillus (chêne et hêtre notamment) dans plusieurs coupes de régénération. A partir d'une route forestière, une ligne de câble a été tirée sur **une longueur de 400 à 800 m** dans les parcelles à exploiter pour un débardage aérien des bois abattus sur une largeur de 100 m **sans tasser le sol**. Sans cette solution technique, les bois étaient bloqués en forêt tant que les sols n'étaient pas ressuyés. Cette solution coûteuse (environ 35 €/m³) a permis d'approvisionner des scieries qui recherchant des bois façonnés durant cette période. Elles ont accepté d'**augmenter le prix d'achat** de leur matière premier de l'ordre de 15 €/m³ pour **faire tourner leur outil industriel**. Malheureusement cette solution n'est économique que sur des bois de très forte valeur.

A partir de cette expérimentation, l'ONF cherche à **structurer une offre nationale** de chantiers par câble pour que des entreprises d'exploitation forestière investissent dans ces équipements et acquièrent les savoir-faire nécessaires. Pour leur donner de la lisibilité sur leur activité, l'ONF leur proposerait des **contrats pluriannuels de prestations**.

Séminaire national des Communes forestières dans le Jura



Cette année, le séminaire des Communes forestières s'est déroulé au Fort Saint-André à Salins-les-Bains. Réunissant les salariés du réseau, les élus du bureau fédéral et des partenaires du 3 au 5 avril 2024, son thème portait sur « **Les élus, au cœur des missions de notre réseau** ». Plus de 100 personnes ont participé à des **ateliers** et des **tables-rondes** pour mieux accompagner les élus sur les sujets forestiers. Les enjeux de la multifonctionnalité (fonctions de protection, d'accueil du public et de production) ont été illustrés à partir des forêts de Salins-les-Bains. Nolwenn Marchand, maire de Prémanon et président de la Communauté de Commune de la station des Rousses-Haut-Jura est intervenu pour présenter les multiples champs d'action d'un maire.

Outre le programme de formation, nous avons organisé en 2024 de nombreuses actions d'information et de sensibilisation :

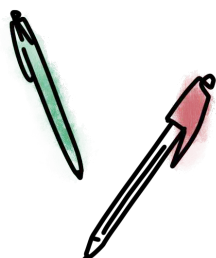
- **63** actions réalisées
- **1 233** participants
- **634** communes et territoires représentés

Les Communes forestières
de Bourgogne-Franche-Comté
accompagnent et **conseillent**
les communes propriétaires de forêt.
Elles **défendent leurs intérêts**
et **portent leurs valeurs** au travers
d'une feuille de route qui fixe leurs
actions jusqu'en 2026.

Pour être financées, les actions
de cette feuille de route s'inscrivent
dans différentes politiques portées par
l'Europe, l'État et la Région.

nos **3.** actions





la formation des élus

Les élus des 2 900 communes propriétaires de forêt de Bourgogne-Franche-Comté ont **un rôle de décideur** pour la propriété forestière communale. Cette responsabilité qui leur incombe est rendue beaucoup plus difficile à exercer avec **les nombreux bouleversements que subit la forêt** : changements climatiques, crises scolytes, dépérissement des

hêtres, chalarose du frêne, pyrale du buis... ! Pour les aider dans leurs décisions, ils s'appuient sur les conseils de l'Office national des forêts, mais doivent **être formés** sur les enjeux forestiers. C'est l'une des fonctions majeures des Communes forestières : former les élus aux questions forestières.

Formations réalisées en partenariat avec l'ONF

en 2024

3 thèmes proposés :

- L'aménagement forestier en période de crise
- Sécuriser les usagers, approvisionner la filière bois et préserver la biodiversité : rôle des élus dans la gestion multifonctionnelle face aux changements climatiques
- Investir dans le patrimoine forestier communal pour l'adapter aux changements climatiques

en chiffres...

- **26** sessions réalisées
- **426** stagiaires formés
- **100 %** des stagiaires considèrent que les formations ont répondu à leurs attentes
- **96 à 100 %** des stagiaires ont jugé les différents objectifs pédagogiques de chaque formation atteints
- **100 %** des stagiaires ont apprécié la qualité et le contenu de la formation



Cette action bénéficie du concours financier de



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

89 740 € de fonds européens FEADER sollicités, sur un coût total du projet de 149 567 € (2024-2025)



le foncier forestier

L'Union régionale des Communes forestières continue d'accompagner les territoires et les communes dans leur **stratégie foncière**. Avec le soutien des préfetures, les premières démarches ont été lancées dans plusieurs départements sur les forêts sectionales. **512 massifs** sont concernés sur la région pour une surface totale représentant **plus de 30 000 ha**.

L'action d'identification et d'intégration des biens sans maître se poursuit en accompagnant **toujours plus de communes** pour :

- agrandir leur patrimoine forestier ;
- constituer des réserves foncières ;
- procéder à des ventes/échanges ;
- préserver des espaces naturels ;
- réduire le morcellement forestier privé.

en 2024

Les outils d'identification des biens susceptibles d'être sans maître ont été améliorés pour faciliter l'accompagnement des Communes forestières auprès des communes et des territoires engagés. La recherche d'information sur les ayants-droits à partir de la base de données des décès de l'INSEE a été automatisée ce qui **facilite la validation du caractère sans maître des biens identifiés à la suite de l'analyse du cadastre**. Au-delà du gain de temps dans la gestion de grandes quantités de données, le fichier sert également de support pour les recherches des communes et le suivi des dossiers. Un travail est en cours pour intégrer ces fonctionnalités à l'outil cadastral des Communes forestières.

Autre évolution notable en 2024, l'outil cadastral est maintenant en mesure d'utiliser les données foncières mises à disposition gratuitement par le CEREMA. L'intégration du prochain millésime attendu début 2025, permettra d'actualiser les données sur lesquelles portent la première phase d'enquête et d'**établir des comparaisons statistiques sur le foncier forestier**.

en chiffres...

- **18** territoires partenaires sont impliqués dans une stratégie foncière
- **75** communes accompagnées ont atteint la phase d'incorporation
- Plus de **2 000** parcelles sans maître ont été acquises, pour un total de 552 ha
- **2** expérimentations lancées sur les biens de section.



Cette action bénéficie du concours financier de





les conflits d'usages

En application du Code forestier, la gestion des forêts communales, qui intègrent la **multifonctionnalité**, valorise à la fois des services environnementaux, économiques et sociaux.

Différents usagers se rendent en forêt et se côtoient (forestiers, promeneurs, naturalistes, affouagistes, chasseurs...). En fonction de leur pratique, chacun dispose d'une vision et d'une compréhension de la forêt qui lui est propre, ce qui peut générer **des tensions**.

Les Communes forestières se sont engagées sur la conciliation de ces usages à partir de trois actions.

- Accompagner les territoires volontaires dans l'**identification des tensions** et d'**améliorer la cohabitation des usagers**.

- Mieux **intégrer les enjeux de la multifonctionnalité des forêts dans les schémas, projets et plans** que portent les territoires.

- **Faire évoluer les représentations** en organisant durant des manifestations une communication adaptée aux élus, aux usagers et aux professionnels de la filière sur les fonctions de la forêt et sur les droits et devoirs des usagers et des propriétaires.

en 2024

En Bourgogne-Franche-Comté, les forêts subissent les effets des changements climatiques (déperissements importants des épicéas, des frênes, etc). La gestion forestière et les activités de loisirs en forêt sont impactées, les paysages changent, les risques d'incendies augmentent. Si la forêt en est victime, elle est également un des meilleurs moyens de lutte.

La Bourgogne-Franche-Comté a la particularité d'avoir une grande forêt communale (près de 80% de communes propriétaires). **Les élus municipaux et l'Office national des forêts jouent un rôle primordial dans leur sauvegarde.**

Les enjeux de gestion durable et de multifonctionnalité qu'ils portent doivent pouvoir se **partager avec la société civile**. C'est pour y répondre que les Communes forestières et l'ONF ont créé l'exposition itinérante « **Les forêts publiques de Bourgogne-Franche-Comté face aux changements climatiques** ».

en chiffres...

- **14** territoires ont accueilli l'exposition itinérante, dans **18** lieux différents avec près de **2 500** visiteurs.
- **1** boîte à outils créée pour faciliter l'accueil du public en forêt communale intègre la gestion des risques.
- **2** territoires ont été sensibilisés à l'équilibre forêt-grande faune.
- **2** actions sur le risque feux de forêt dans le Jura ont sensibilisé **34** élus représentant **30** communes.



Cette action bénéficie du concours financier de





les Forêts pédagogiques

Pour la société, la forêt est perçue comme un **espace naturel à protéger** et ouvert à la **pratique de loisirs**. Le bois, de son côté, est apprécié en tant que **matériau renouvelable et écologique**.

Ce sont les activités de bûcheronnage qui permettent de passer de l'arbre au matériau bois ; cette activité étant souvent perçue comme une menace pour la forêt.

Pour autant, la récolte des arbres est un acte de **gestion durable qui améliore et renouvelle les peuplements**. Si la forêt séquestre du carbone dans ses arbres et son sol, le bois le stocke dans les constructions et les meubles.

Ainsi, le programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école », créé par la Fédération nationale

des Communes forestières, a pour but de donner aux enfants, citoyens de demain, une **compréhension de la forêt et du bois**. La commune met à disposition une parcelle de sa forêt communale pour que les enseignants, avec les élèves, puissent réaliser des activités pédagogiques.

L'ONF, en tant que gestionnaire de la forêt communale, est associée à la démarche.

Ce programme s'inscrit dans le cadre éducatif des enfants afin qu'ils s'investissent dès leur plus jeune âge pour l'avenir de la forêt en devenant acteurs de sa gestion multifonctionnelle, et en étant sur le long terme ses **ambassadeurs auprès de la population**.

Action réalisée en partenariat avec l'ONF

en 2024

À la rentrée 2022, 5 communes de la Haute Comté (70) ont créé leur Forêt pédagogique.

Pour la journée internationale de la forêt 2024, enseignants, Haute Comté, Cofor, ONF et Maison familiale et rurale locale ont organisé « un marché des connaissances des Forêts pédagogiques » avec les élèves engagés dans le programme.

Par groupes, ils ont joué les rôles de **présentateur** exposant leurs créations, d'**apprenant** découvrant des connaissances et de **chercheur** recueillant des informations dans une exposition.

La **création d'une œuvre collective** achevait la journée ; les enfants accrochant sur un arbre, des feuilles illustrant un mot sur la forêt et le bois.

en chiffres...

- 69 classes pour 1 626 élèves impliqués dans une Forêt pédagogique
- 3 territoires engagés dans le déploiement du programme par une approche collective
- 39 Forêt pédagogiques créées (impliquant les écoles primaires et communes propriétaires de forêt) en Bourgogne-Franche-Comté pour 126 communes (regroupements pédagogiques intercommunaux compris).



Cette action bénéficie du concours financier de





L'objectif de cette action est de faire vivre le réseau des territoires forestiers de la région. L'Union régionale des Communes forestières et FIBOIS BFC en assurent l'animation afin que ces territoires en partageant une culture forestière **inscrivent plus fortement la forêt et le bois dans leur stratégie de développement**. L'animation de ce réseau s'organise à l'échelle départementale en s'appuyant sur les élus référents des associations

des Communes forestières et à l'échelle régionale :

- L'**échelle départementale** favorise l'émergence de projets forêt-bois par des dynamiques opérationnelles.
- L'**échelle régionale** porte le développement d'une culture forestière partagée à partir de sessions d'information destinées aux élus et animateurs des territoires.

en 2024

En 2024, deux thématiques ont été proposées : « Comment mieux prendre en compte le bois dans les documents de planification urbaine et valoriser les essences secondaires dans la construction ? » et « Le foncier, un enjeu de demain pour les territoires forestiers ? Les outils et les acteurs pour améliorer la gestion de la petite forêt privée. »

De ces webinaires régionaux, une collection « Les essentiels à retenir » est produite à partir d'une synthèse des présentations et des échanges. Ce **fonds documentaire** diffusé dans le réseau des territoires forestiers, est disponible sur l'espace de téléchargement du site internet des Communes forestières.



en chiffres...

- **192** participants, représentant **62** territoires, sensibilisés au cours de 2 sessions d'acculturation et 5 journées controverses.
- **3** synthèses « Les essentiels à retenir » produites et diffusées
- **32** INFOrestiers départementaux édités (lettre d'information)
- **14** réunions organisées avec les élus référents

Cette action bénéficie du concours financier de





le développement des territoires

par la forêt et la ressource bois

Cette action diffuse aux communes des **méthodes et des outils d'animation** pour que leur commission forêt intègre dans la préparation des décisions annuelles en conseil municipal les enjeux liés à la **gestion forestière**, à la **commercialisation** des bois et au **développement économique** de leur territoire. L'objectif est de **fixer la valeur ajoutée** de la transformation du bois récolté en forêt communale dans les territoires en renforçant le lien entre les communes, l'ONF, les entrepreneurs de travaux forestiers et les scieries.

Action réalisée en partenariat avec l'ONF



en 2024

Une collection de 3 guides sur la vente de bois en forêt publique ont été produits :

- Le guide pratique n° 1 "**les modes de vente utilisés en Bourgogne-Franche-Comté**" donne aux élus des communes qui récoltent régulièrement des coupes de bois dans leur forêt une information concise facilitant la connaissance et la compréhension des différentes façons de les vendre. Il se compose notamment de fiches sur les modes de ventes, sur l'assistance technique de l'ONF et sur l'exploitation groupée.

- Le guide pratique n° 2 "**la politique de commercialisation 2024**" déterminée par les Communes forestières et l'ONF. Les forêts subissant les effets du changement climatique et le marché du bois pouvant varier fortement suivant la conjoncture économique, la politique de commercialisation est adaptée tous les ans. Ce guide se compose notamment de fiches sur la commercialisation des essences feuillues et résineuses.

- Le guide pratique n°3 "**la taxe sur la valeur ajoutée**" présente les 3 régime d'assujettissement des communes à la TVA pour leur activité d'exploitation forestière.

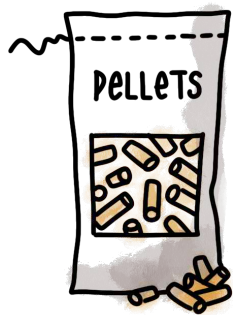
Ces guides sont disponibles sur le site internet des communes forestières.

en chiffres...

- **10** petits déjeuners de la contractualisation organisés dans des entreprises de transformation du bois avec **174** élus participants.
- **264** élus sensibilisés aux enjeux de commercialisation des bois (évolutions réglementaires, contrats d'approvisionnement, crise sanitaire).

Cette action bénéficie du concours financier de





la forêt et le bois

des leviers pour la transition énergétique

La forêt atténue les effets du changement climatique par la **séquestration du carbone** dans ses écosystèmes, le **stockage du carbone** dans les produits bois et la **substitution du bois** aux énergies fossiles et aux matériaux plus énergivores dans la construction.

De nombreux territoires qui s'engagent dans une démarche de transition énergétique et écologique

sont accompagnés par les Communes forestières pour :

- **intégrer** la forêt et le bois dans leur stratégie,
- **sensibiliser** leurs élus aux atouts du bois dans la construction publique et dans leur autonomie énergétique,
- **ancrer** la forêt et le bois dans une économie territoriale en circuits courts et de proximité.

en 2024

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement du programme « Territoires en transition écologique » que les Communes forestières engageront sur la période 2025-2027 avec l'ADEME et la Région. Ce programme inscrit la forêt comme un **levier de la lutte contre le changement climatique** en activant ses capacités de séquestration du CO₂ atmosphérique dans ses écosystèmes, de stockage du carbone dans les produits bois et de substitution du bois aux matériaux énergivores et aux énergies fossiles, les « 3S ». En cohérence avec les travaux de la COP régionale lancée en 2023 qui intègre la forêt et le bois dans une planification écologique territorialisée autour de six priorités (mieux se déplacer, mieux se loger, mieux se nourrir, mieux produire, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux consommer), ce programme repose sur quatre axes **promouvant les atouts de la forêt, préservant le carbone forestier, intégrant le bois local dans la construction publique et développant les filières locales du bois-énergie**.



en chiffres...

- **114** actions menées pour la transition écologique par la forêt et le bois
- **37** territoires et communes accompagnés dans leurs projets constructifs
- **259** élus sensibilisés, soit **149** communes ou territoires
- Superficie couverte par les territoires ayant bénéficié des actions : **856 798** ha, soit **50%** de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Cette action bénéficie du concours financier de



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



FRANCE
BOIS
FORÊT

INTERPROFESSION
NATIONALE

Pour plus d'informations concernant nos actions, rendez-vous sur le site
www.communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr

4. Nos outils



la communication, en version numérique



Le site internet, source d'informations...

30 actualités parues en 2024

82 documents disponibles (dont 28 en accès libre)

www.communesforestieres-bourgognefranche.comte.fr



La Lettre d'information de l'Union régionale

4 numéros envoyés en 2024 à plus de **4 400** contacts (communes et partenaires)

L'INFOrestier

4 lettres d'information envoyées en 2024 dans les 8 départements à plus de **4 200** contacts apportant de l'information pratique aux élus



Disposer d'un kit pour faciliter l'organisation de l'affouage (documents réservés aux adhérents)

Durant l'automne, de nombreuses communes préparent leur campagne d'affouage de l'hiver à venir. Cette pratique ancestrale encore très développée en Bourgogne-Franche-Comté permet

5. Adhérer

Le réseau des Communes forestières joue un rôle de **représentation**. Plus il compte d'**adhérents**, plus il pèse dans les négociations départementales, régionales et nationales.



Deux actions remarquables du réseau

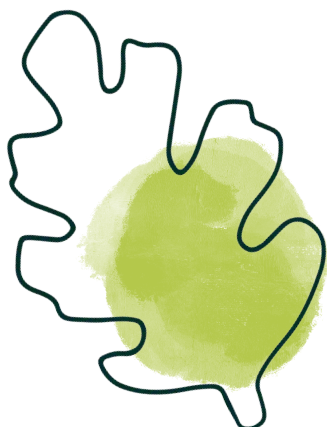
- En 2015, le contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF 2016-2020 envisageait d'augmenter les frais de garderie de 12 à 18% en plaine et de 10 à 15% en montagne tout en faisant passer la contribution à l'hectare de 2 à 14 euros.

Invité au congrès national des Communes forestières le 15 octobre 2015, face à la mobilisation des Communes forestières, le Ministre Le Foll avait annoncé le retrait de ces mesures financières mais demandait aux collectivités une mobilisation supplémentaire de bois de 8,3 millions m3.

- En 2021, le contrat Etat-ONF 2021-2025 demandait un soutien financier complémentaire des communes propriétaires de forêt de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025.

Les adhérents du réseau des Communes forestières se sont mobilisés pour s'opposer à cette contribution additionnelle ce qui a conduit le 17 novembre, lors du salon des maires, Julien Denormandie, Ministre en charge de la forêt, a annoncé que le gouvernement y renonçait ; la contrepartie pour les communes étant d'accroître la contractualisation nécessaire à l'approvisionnement de la filière bois française.

Le contrat Etat-ONF arrive à échéance en 2025. **Pour éviter que le gouvernement n'envisage de nouvelles contributions au financement de la gestion des forêts communales, le réseau des Communes forestières reste mobilisé à vos côtés.**



En adhérant à votre association départementale, vous rendez les Communes forestières **plus fortes** !
L'ensemble de nos **actions** est possible grâce aux nombreuses communes qui font acte d'adhésion.
Nous remercions les adhérents pour **leur soutien** et appelons les autres communes à **nous rejoindre**.



Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François VILLON - 25 041 BESANÇON
03 81 41 26 44

bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr

Rédaction - conception : Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté (février 2025)
Photos : Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté ou mentionné
Impression : Simon Graphic - 25290 Ornans

